

*Initiatives ministérielles*

une observation, puis poser une brève question au député? L'article 7 du projet de loi C-62 prévoit ceci:

## • (1625)

La présente loi affirme le caractère essentiel des télécommunications pour l'identité et la souveraineté canadiennes; la politique canadienne de télécommunication vise à:

- a) favoriser le développement ordonné des télécommunications au Canada en un système qui contribue à sauvegarder, enrichir et renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada;

Par ailleurs, je lis dans le *Wall Street Journal* du mardi 9 février 1993 une annonce publicitaire de la société AT&T qui dit en substance que, en 1993, la frontière entre le Canada et les États-Unis ne sera plus une barrière.

Compte tenu de tout ce qu'on publie au sujet de l'acquisition par AT&T d'un intérêt dans la société Unitel, laquelle société est directement responsable de la dégradation et de la déréglementation du réseau des télécommunications, le député pourrait-il me dire s'il croit que ce projet de loi protège effectivement l'identité et la souveraineté canadiennes ou si, dans la ligne de l'Accord de libre-échange et de l'accord de libre-échange nord-américain, il n'érode pas encore davantage, en fait, la souveraineté canadienne dans les domaines des communications et des transports?

**M. Waddell:** Le problème est que nous ne pourrions pas exiger que les revendeurs de services effectuent les paiements de contribution nécessaires pour financer le service universel ou, en d'autres termes, pour contre-subventionner le tarif local. Les revendeurs, ce seront des sociétés comme l'AT&T.

L'AT&T, ou l'American Telephone and Telegraph, la plus grosse entreprise au monde, pourrait ne faire qu'une bouchée du marché canadien. Dans son annonce parue dans le *Wall Street Journal*, il est clairement dit qu'en 1993, notre frontière ne sera plus un obstacle. Autrement dit, ces sociétés vont envahir le Canada. Si je comprends bien, cette mesure législative les y autorise en tant que revendeurs. Elles n'auront pas à interfinancer leurs tarifs, qui sont inférieurs. Cela aura pour effet de miner le premier principe dont le député a fait la lecture et d'intensifier la mainmise étrangère sur le marché canadien, comme cela se produit actuellement dans l'aviation commerciale.

Il n'y aura bientôt plus de frontière canadienne. Ces grosses sociétés en profiteront pour s'installer chez nous. Si vous voulez un pays indépendant, il vous faut lutter contre cela. Si vous optez pour ce genre de mesures législatives et d'accords, notre pays finira par disparaître de la carte. Tel est notre avis, et voilà pourquoi nous nous opposons à ce projet de loi.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Avant de reprendre le débat, en conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le

député de Hillsborough: Les anciens combattants; le député de Notre-Dame-de-Grâce: L'économie montréalaise; le député de Don Valley-Est: Chypre; le député de Bonavista-Trinity-Conception: La défense nationale; le député de London-Est: L'impôt foncier.

**M. Jesse Flis (Parkdale-High Park):** Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de participer à ce débat sur le projet de loi C-62, Loi concernant les télécommunications. En effet, il répond à tellement d'inquiétudes et de plaintes que mes électeurs formulent à mon bureau de circonscription, aux assemblées publiques, comme ce fut le cas la semaine dernière, et un peu partout, quand on s'adresse aux entrepreneurs et aux particuliers de ma circonscription, Parkdale-High Park.

Grosso modo, on peut grouper en cinq catégories les préoccupations exprimées par les gens: les postes bande publique, la publicité malhonnête réalisée par la Société des postes et par Bell Canada, les méthodes de télémarketing malhonnêtes, le programme PC COPS de composition automatique par ordinateur, dont je veux parler à la Chambre, enfin les circulaires acheminées par la poste.

J'admets qu'il s'agit d'un projet de loi très important. Cette industrie embauche à elle seule 100 000 Canadiens. Le secteur de la technologie de pointe fournit beaucoup d'emplois. Il génère plus de 20 milliards de dollars de revenus. En réalité, c'est le chemin de fer de l'an 2000 et de l'avenir. Ce projet de loi permettra probablement d'ouvrir la voie et d'assurer un progrès rapide dans cette direction.

## • (1630)

Notre porte-parole du Parti libéral a bien décrit l'importance de ce projet de loi en déclarant que «le Canada a besoin d'un ensemble cohérent de règles et de règlements pour que tous les Canadiens puissent avoir le même accès aux télécommunications et à la révolution du monde de l'information». Cela résume en peu de mots toute l'importance de ce projet de loi.

Examinons maintenant le processus auquel on a soumis cette mesure législative. Je me souviens que l'ancien ministre des Finances en a parlé dans son discours du budget de 1984. Je regarde la date au calendrier du Bureau. Nous sommes le 19 avril 1993. Qu'avons-nous fait depuis 1984?

Cette question a aussi été examinée dans d'autres budgets. Le ministre des Communications a finalement présenté le projet de loi le 27 février 1992. Nous sommes le 19 avril 1993. Qu'a fait le ministre depuis 14 mois? Pendant 14 mois, on n'a pas touché à ce projet de loi. Je pourrais parier à deux contre un qu'avant même la fin du débat sur ce projet de loi, le ministre aura imposé la clôture ou une attribution de temps et ainsi limité le débat sur un projet de loi aussi important et volumineux que celui-ci.